

## Renouvellement titre de séjour "vie privée familiale"

## Par elu2015, le 05/11/2015 à 10:01

## Bonjour,

Je suis Doctorant et donc titulaire d'un titre se séjour scientifique. En décembre dernier, j'ai rapproché mon épouse qui vivait en Afrique et sollicité pour elle un titre de séjour "vie privée familiale, conjoint de scientifique".

Cependant, 3 mois plus tard, j'ai constaté qu'elle entretenait via les réseaux sociaux une relation adultérine débutée avant notre mariage et qu'elle oeuvrait au rapprochement de son amant pour être avec elle en France.

Mis devant les faits, je lui ai proposé de retourner au pays en afrique pour une médiation familiale. Alors que je préparais le voyage, j'ai découvert qu'elle s'était plaind auprès d'une assistante sociale de violences verbales et avait fait une main courante de Police (elle n'a pas porté plainte). J'ai alors décidé de quitter le domicile commun et de demander le divorce. J'ai emporté avec moi quelques effets nécessaires à mon installation.

Mon épouse suit une formation professionnelle conventionnée par la Région. Son titre de séjour est arrivé à expiration le 30 septembre dernier. Je ne me suis pas présenté à la préfecture pour son renouvellement. Elle dispose actuellement d'un recepissé de demande de titre de séjour qui expire en décembre prochain. Je ne sais pas si c'est pour renouvellement "vie privé" ou si c'est pour un autre titre.

Ma question est celle de savoir si son titre "Vie privé" peut être renouvelé sur la base de ses main courantes mensongères m'accusant de violences verbales?

De plus, peut-elle prétendre à un autre type de titre de séjour du fait de sa formation professionnnelle?

Quel moyens dispose-t-elle pour rester régulièrement en France?

Merci pour votre réponse.